

N° 1

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 octobre 1981.

## RAPPORT <sup>(1)</sup>

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un  
texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi  
portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion.*

Par M. Charles PASQUA,

Sénateur.

---

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Bernard Schreiner, député, sous le numéro 444.

(2) Cette Commission est composée de MM. Claude Evin, député, président ; Michel Miroudot, sénateur, vice-président ; Bernard Schreiner, député, et Charles Pasqua, sénateur, rapporteurs.

*Membres titulaires* : MM. Jacques Badet, Jean Beaufort, Alain Bocquet, Michel Péricard, Francisque Perrut, députés ; MM. Jacques Carat, Adolphe Chauvin, James Marson, Dominique Pado, Paul Séramy, sénateurs.

*Membres suppléants* : MM. Jean-Hugues Colonna, Mmes Ghislaine Toutain, Martine Frachon, MM. Etienne Pinte, Jean-Paul Fuchs, Roland Renard, François Loncle, députés ; MM. Jacques Habert, Marc Bœuf, Michel Maurice-Bokanowski, Mme Brigitte Gros, MM. Gilbert Baumet, René Tinant, Guy de La Verpillière, sénateurs.

**Voir les numéros :**

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 368, 373 et in-8° 101 (1980-1981).

2<sup>e</sup> lecture : 396, 398 et in-8° 106 (1980-1981).

3<sup>e</sup> lecture : 404 (1980-1981).

Assemblée nationale : 1<sup>re</sup> lecture : 380, 386 et in-8° 32.

2<sup>e</sup> lecture : 393, 394 et in-8° 35.

---

Radiodiffusion et télévision. — Monopole de l'Etat - Radios privées locales.

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire, chargée, conformément à l'article 45 de la Constitution, de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion s'est réunie le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 1981 à l'Assemblée nationale.

Sous la présidence de M. Adolphe Chauvin, sénateur, président d'âge, elle a procédé à la désignation de son bureau.

Elle a élu M. Claude Evin, député, en qualité de président, et M. Michel Miroudot, sénateur, en qualité de vice-président.

MM. Bernard Schreiner et Charles Pasqua ont été nommés rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

Après les interventions de MM. Bernard Schreiner, Charles Pasqua et Dominique Pado, la Commission a constaté qu'aucun texte commun ne pouvait être élaboré sur l'ensemble des dispositions restant en discussion.